BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET	Date : **Du 3 au 31 août 2024**
INTITULE DE L'ACTION : LE CAMION SE MET A LA PLAGE – 3ème édition	

DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)	**1000,00**	Autofinancement	250,00
ET MOI ? location du matériel son+ lumières + Ingé son			
Défraiements des artistes			
4 groupes x 50€	(2)	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	**600,00**		
Achat de fournitures d'arts plastiques	**100,00**		
Tracts, affiches	**50,00**		
		Aide demandée au PIC	**1500,00**
Taxes (SACEM)			
Personnel bénévole		**Bénévolat**	
		bénévoles	1553,30
Bénévoles	1553,30		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	3303,30		
Financement d'un autre projet (5)	*10000*		
TOTAL	3303,30	**TOTAL**	3303,30

(*) Les **dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.